

des salaires, il ne faisait aucun doute pour l'orateur que « ni les dirigeants des la résultante du mauvais fonctionnement du ravitaillement et de l'insuffisance syndicats ouvriers ni aucune autre personne n'ont pu résister » (30).

Cette dernière assertion n'empêcha pas Thorn de reprocher au parti libéral d'être resté inactif au cours de la grève puis, cette fois-ci de concert avec Robert Brasseur, de tenter de charger le parti de la Droite de lourdes responsabilités. Evidemment, les porte-parole des partis socialiste et libéral marchaient chacun de leur côté car le Bloc des Gauches était déjà disloqué.

« Nous faisons le jeu de notre parti », répondra Jos. Thorn à R. Brasseur dans la séance du 24 juillet. Et il fut assez agacé lorsque, dans la même séance, le chef libéral voulut lui faire répéter ce qu'il avait prétendu : que le rédacteur en chef du *Luxemburger Wort*, J. Origer, était le confident de certains dirigeants du syndicat des ouvriers métallurgistes.

Fr. Altwies, de son côté, mit les points sur les i et posa à Thorn la question précise : « Est-ce que M. Thorn a affirmé que ce conseiller a conseillé la grève ? » Ce à quoi Jis Thorn eut cette sortie : « Je vous dis que je dis ce que je veux ; parfois je veux ce que je dis, et je maintiens ce que j'ai dit. » (Interruptions) (31).

Toutefois, les partis libéral et socialiste, malgré leurs divergeances, marchèrent de nouveau la main dans la main, lorsqu'il s'agit d'adopter, le 27-7-1917, par 21 voix (Gauche) contre 19 (Droite), l'ordre du jour Brasseur et consorts ainsi conçu :

« La Chambre, protestant avec la dernière énergie contre la nouvelle intervention des autorités militaires étrangères dans les affaires intérieures du pays, lors de la récente grève ;

» Affirmant son respect pour la liberté de l'industrie et du travail et son intention de voir réprimer toute atteinte qui y serait portée ;

» Soucieuse d'améliorer le sort des ouvriers et employés par le vote prochain de lois modificatives et extensives de l'assurance sociale sous ses diverses formes ;

» Pénétrée de la nécessité de mettre un terme aux transgressions des prix maxima, en vue de l'approvisionnement convenable des non-producteurs ;

» Prend acte des déclarations du Gouvernement et de la protestation notifiée par lui au Gouvernement impérial allemand ;

» Invite le Gouvernement :

» 1° A tenir la main à ce que la liberté de l'industrie et du travail soit respectée et à faire rechercher et, au besoin, poursuivre les atteintes qui ont pu y avoir été portées au cours des récentes grèves ;

» 2° à assurer par tous les moyens le ravitaillement... ;

» 3° à lui présenter à la session prochaine des projets de loi... améliorant les lois sociales ;